

PROJET ÉDUCATIF 2024 - 2026



**Association L'EXTRAORDINAIRE ESTEBAN
Quartier Les Bourelles 04190 Les Mées**

06.03.39.35.37

Déclarée à la Sous-préfecture de Barcelonnette sous le numéro W043005853N

Janvier 2024

I. PROJET

Origine de l'Association L'Extraordinaire Esteban

Mère de deux enfants autistes et directrice d'un ALSH adolescents, j'ai rencontré, à un moment donné, des difficultés à allier mon métier et l'accompagnement de mes enfants.

Je me suis longtemps demandée comment je pourrais m'épanouir personnellement et continuer à accompagner mes enfants de la meilleure façon possible.

Après avoir essayé d'intégrer un de mes fils au sein de l'accueil de loisirs que je dirigeais, je me suis rendue compte que malgré toute la bienveillance qui régnait dans ce lieu et toutes les adaptations et aménagements possibles qui y avaient été faits afin que mon fils se sente le mieux possible, il lui était impossible d'y rester plus d'une journée d'affilée.

J'ai donc essayé d'en comprendre les raisons et nous en avons fait une liste ensemble :

- 1) Le monde
- 2) Le bruit
- 3) Les horaires et le rythme des journées (trop denses)
- 4) Relation/Coopération avec le groupe
- 5) Les difficultés à communiquer (enfants et adultes)
- 6) Le repérage dans le temps et dans l'espace

Tout cela menant à un isolement volontaire, une fatigue extrême et à une incapacité à faire quoique ce soit les jours suivants.

Ce sont les mêmes raisons qui l'ont amené à tomber dans un état dépressif en début d'année scolaire de 5^{ème}, à quitter l'établissement « ordinaire » qu'il fréquentait et à laisser, moi-même, mon emploi afin de l'accompagner dans la prise en charge de ses cours à distance.

J'ai lutté durant de longs mois pour essayer de **trouver des solutions** en passant mon temps au travail à penser à mes fils et mon temps avec mes fils, à penser au travail.

Je croyais avoir totalement accepté mes enfants tels qu'ils sont, mais c'était faux, et c'est la raison pour laquelle j'étais perpétuellement dans la lutte.

La SOLUTION était donc là :

Arrêter de lutter contre l'autisme MAIS agir pour l'autisme.

Accepter vraiment la différence et se donner les moyens de la respecter.

J'ai alors compris qu'il fallait vraiment un lieu adapté au public adolescent ayant des besoins et des particularités liés au TSA.

Constat

En allant plus loin dans la démarche je me suis rendue compte, en m'informant auprès des familles autour de moi, de différents services tel que le SDJES du 04 et la MDPH 04, ou sur internet en consultant le rapport de La Mission Nationale Accueils de Loisirs & Handicap, le PTSM des Alpes de Haute Provence, que la question de de l'adolescence et de l'autisme était très présente sur le territoire National et des Alpes de Haute Provence et que ce public ne bénéficiait pas de dispositifs réellement adaptés.

Mon histoire n'est pas unique, c'est celle de nombreuses autres familles.

L'émergence d'un accueil de loisirs adapté pourrait être une réponse aux besoins des familles et de leurs enfants.

Suite à ce constat, j'ai décidé d'allier mes compétences dans le domaine de l'accueil, de l'accompagnement du public adolescent à mes connaissances et mon expérience personnelle sur l'autisme et le handicap en général.

J'en ai parlé autour de moi, à ma famille, à mes amis et nous avons décidé de fonder ensemble une association, L'EXTRAORDINAIRE ESTEBAN, dans le but de créer un accueil de loisirs interdépartemental, adapté aux enfants âgés de 10 à 17 ans ayant un TSA sans déficience intellectuelle.

Projet

Créer un accueil de loisirs interdépartemental, adapté aux enfants/adolescents de 10 à 17 ans ayant des Troubles du Spectre de l'Autisme, sans déficience intellectuelle, dans un principe d'inclusion inversé. Si les enfants à besoins particuliers sont souvent admis dans les activités de loisir, il est plus rare que ces activités soient pensées d'abord pour eux. C'est l'idée derrière l'inclusion inversée.

II. OBJECTIFS

- ⇒ Défendre et promouvoir le droit des enfants ayant un TSA sans déficience intellectuelle, à être accueillis et accompagnés dans des lieux adaptés à leurs particularités.
- ⇒ Proposer des temps de loisirs différenciables mais complémentaires de l'école et/ou des organismes sanitaires, médico-sociaux et sociaux de prise en charge, au sein du parcours de vie, afin de favoriser le plein épanouissement de l'enfant et de l'adolescent ayant un TSA sans déficience intellectuelle.
- ⇒ Soutenir et accompagner la parentalité en permettant aux familles d'avoir des conseils, des moments de répit et de partage avec les autres familles.
- ⇒ Lutter contre les discriminations et le harcèlement en mutualisant et en partageant les connaissances et les compétences dans le domaine des Troubles du Spectre de l'Autisme.
- ⇒ Permettre aux enfants/adolescents de 10 à 17 ans de partager des moments de loisirs dans le respect des particularités liées au TSA.
- ⇒ Favoriser l'inclusion en milieu ordinaire, petit à petit.

Un des objectifs de cet accueil est que les jeunes ayant un TSA se retrouvent dans un lieu adapté à eux. Un lieu où ils pourront être véritablement eux-mêmes, l'espace de quelques heures, quelques jours, sans avoir à être systématiquement dans l'effort, dans la retenue ou à faire semblant (s'ils y arrivent, au prix d'efforts inimaginables) d'être ce qu'ils ne sont pas, c'est-à-dire « ordinaire ».

Comme tout être humain, chaque autiste est différent. Cependant, si chaque être humain peut revendiquer son individualité, comme tout être humain, l'adolescent autiste a un besoin social d'appartenance et d'identification à un groupe.

Néanmoins ceci semble très compliqué dans un milieu ordinaire.

Les enfants autistes ne jouent pas comme les autres, ils ne prennent pas du plaisir de la même façon.

Il ne faut donc pas qu'ils s'adaptent à nous, personne ordinaire, milieu ordinaire, mais que le milieu s'adapte à eux et deviennent un milieu extra-ordinaire.

L'objectif est double : celui que les enfants dit « neurotypiques » apprennent et acceptent la différence, et celui que les enfants autistes apprennent la ressemblance, qu'ils ne se sentent plus seuls, qu'ils se rendent compte qu'il y a d'autres enfants comme eux, qui pensent différemment, qui jouent différemment et qu'ils acceptent, avant tout autre personne cette différence.

Inclure une personne autiste dans un milieu ordinaire est un projet très louable, je l'ai expérimenté. Cependant sans les adaptations nécessaires, il est voué à l'échec et je dirai même que malgré toutes les adaptations possibles il peut être malheureusement source de souffrance pour la personne concernée, encore plus que pour l'accueil qui se trouve bien souvent démuné face aux problèmes rencontrés.

Vouloir à tout prix inclure une personne ayant un TSA dans un milieu ordinaire peut, selon le profil, ne pas être la bonne solution en première instance. Il faut y aller progressivement car même si les « conditions d'inclusion » semblent être optimales, la personne autiste n'est pas ordinaire et elle n'a besoin de personne pour s'en rendre compte. Elle s'isole souvent volontairement, ne se sent pas à sa place, perd confiance en elle, se sous-estime, voyant bien que « sa différence » va bien au-delà de celle des autres, se sent seul au monde et souffre beaucoup.

L'inclusion en milieu ordinaire doit donc se faire progressivement.

Le département des Alpes de Haute Provence étant un département très étendu, il semblera sûrement compliqué pour certaines familles de faire les allers retours jusqu'à notre accueil, tous les jours ou toutes les semaines selon les périodes.

Afin de faciliter l'inclusion de l'enfant dans un centre à proximité de son domicile, nous proposerons :

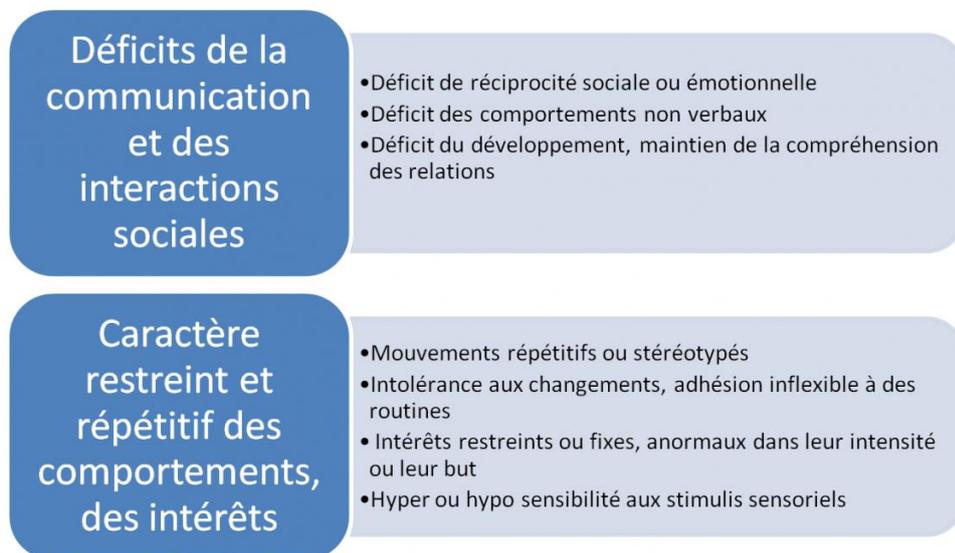
- au directeur ou à un animateur de venir observer l'enfant dans l'environnement de notre structure
- un accompagnement aux familles pour effectuer la démarche de prise de contact auprès du centre de loisirs de proximité de leur domicile
- un temps d'échange avec le centre de loisirs de proximité pour leur communiquer les outils adaptés à l'enfant dans le cadre d'un centre de loisirs.

Si le départ pour une inclusion est acté, l'animateur référent de l'enfant pourra l'accompagner dans le nouveau lieu pour effectuer un relais, si nécessaire sur plusieurs séances.

III. PUBLIC

Mixité entre des enfants/adolescents de 10 à 17 ans neuroatypiques (ayant un Trouble du Spectre de l'Autisme sans déficience intellectuelle, anciennement appelé asperger) et neurotypiques dans le principe d'une inclusion inversée.

Pour définir le TSA, on parle de « *dyade autistique* » :



Forme particulière de troubles autistiques, les **TSA sans déficience intellectuelle** - anciennement regroupés sous le terme d'« autisme de haut niveau » et/ou « asperger » désignent des personnes présentant les difficultés de la dyade mais sans retard mental, et donc avec une intelligence dans la norme et parfois, comme pour le reste de la population générale, au-dessus de la norme.

1. Signes et caractéristiques de difficultés sociales

Les adolescents présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ont généralement des difficultés lorsqu'ils doivent communiquer de manière verbale ou non verbale en contexte social.

Leurs difficultés à interpréter et comprendre les différents codes sociaux (expressions faciales, langage corporel, changement de ton de voix. etc.) et à comprendre l'humour ainsi que le sarcasme leur fait souvent cumuler les bourdes sociales.

Aussi, parce qu'ils ont de la difficulté à communiquer leurs pensées et à exprimer ce qu'ils ressentent, certains adolescents peuvent parfois sembler n'éprouver aucune émotion et ne pas se soucier des autres ou être impolis.

Un adolescent se situant sur le continuum autistique pourrait également avoir de la difficulté à participer à certains sports ou à travailler avec ses camarades de classe, si ces derniers sont en groupe. Leur participation aux activités de groupe se déroule généralement en parallèle avec leurs camarades de classe plutôt que de s'engager directement dans une activité avec eux. Malheureusement, ces comportements et caractéristiques ont souvent pour tristes conséquences qu'ils soient exclus par leurs pairs ou qu'ils s'isolent eux-mêmes.

2. Signes et caractéristiques - communication verbale

- > Avoir de la difficulté à initier ou entretenir une conversation.
- > Parler toujours de soi et/ou trouver difficile de répondre à des questions sur soi-même.
- > Parler beaucoup d'un sujet favori, mais trouver difficile de parler de sujets variés.
- > Prendre ce qui est dit trop à la lettre (ce qui manque de nuances, l'humour, l'ironie, le sarcasme etc.).
- > Avoir un ton inhabituel ou utiliser un langage inhabituel - par exemple, il peut parler d'une voix monotone ou avec un accent.
- > Avoir un très bon vocabulaire et parler d'une manière formelle.
- > Trouver difficile de suivre une démarche avec plus d'une ou deux étapes.

3. Signes et caractéristiques - communication non verbale

- > Avoir des difficultés à lire des indices non verbaux, comme le langage corporel ou le ton de la voix, pour déduire ce qu'une autre personne pourrait ressentir. Par exemple, il pourrait ne pas comprendre lorsqu'un adulte est en colère par le ton de sa voix.
- > Utiliser le contact visuel d'une manière inhabituelle. Par exemple, il pourrait avoir le regard fuyant, faire moins de contact visuel ou encore ne pas utiliser le contact visuel lorsqu'il s'adresse à une autre personne.
- > Utiliser certaines expressions faciales qui ne correspondent pas à ce qu'il dit.
- > Ne pas être capable de lire les expressions faciales des autres.
- > Avoir du mal à comprendre ou à parler de ses sentiments.

4. Signes et caractéristiques touchant les relations sociales

- > Préfère passer du temps seul, plutôt qu'avec des amis.
- > Besoin d'imposer ses règles aux autres en contexte de jeu.
- > Avoir du mal à comprendre les règles sociales de l'amitié.
- > Avoir peu ou pas d'amis.
- > Avoir des problèmes avec les enfants de son âge et préférer jouer avec des enfants plus jeunes ou des adultes.
- > Avoir de la difficulté à ajuster son comportement dans différentes situations sociales.
- > Avoir tendance à envahir l'espace personnel des autres.

5. Signes et caractéristiques comportementaux et intérêts spécifiques :

- > Avoir des intérêts inhabituels. Par exemple, il pourrait mémoriser les statistiques de baseball, mais ne pas être vraiment intéressé par ce jeu.
- > Avoir un comportement compulsif. Par exemple, il pourrait aligner certains objets, avoir le besoin de fermer toutes les portes de la maison ou encore avoir le besoin de classer les vêtements de ses placards par ordre de couleurs.
- > Avoir un attachement inhabituel à des objets. Par exemple, il pourrait collectionner des lacets de chaussures, des cailloux, etc.
- > Être facilement contrarié par le changement et aimer suivre des routines. Par exemple, il pourrait aimer s'asseoir dans le même siège pour chaque repas ou avoir une routine spéciale pour se préparer le matin.
- > Répéter des mouvements du corps ou avoir des mouvements inhabituels, comme battre des mains (flapping) ou se balancer sur place.
- > Faire des bruits répétitifs comme grogner, siffler ou se racler la gorge.

6. Signes et caractéristiques en lien avec de possibles sensibilités sensorielles

- > Être inhabituellement sensible et se mettre en colère facilement.
- > Être sensible aux diverses expériences sensorielles. Par exemple, il pourrait être facilement perturbé par certains sons, préférer porter certains vêtements parce qu'ils lui sont plus confortables ou ne manger que des aliments avec une certaine texture.
- > Rechercher une stimulation sensorielle. Par exemple, il pourrait aimer les pressions profondes, aimer le contact d'objets vibrants comme la machine à laver ou bouger ses doigts sur le côté de ses yeux pour regarder la lumière scintiller.

7. Autres signes pouvant laisser présager un trouble du spectre de l'autisme (TSA)

L'adolescent présentant un trouble du spectre autistique (TSA) peut également vivre d'autres difficultés. Celles-ci pourraient inclure :

- > Avoir diverses problématiques de sommeil. Par exemple, il pourrait avoir de la difficulté à s'endormir, ou pourrait se réveiller régulièrement à 4 heures du matin.
- > Être anxieux ou se sentir dépassé. Par exemple, le fait de se retrouver dans un nouveau lieu ou encore de devoir faire face à certaines situations sociales pourrait l'angoisser.
- > Être dépressif. Les enfants plus âgés et les adolescents qui ont conscience de leurs différences sont également conscients que les autres les perçoivent différemment ou les trouvent étranges. De plus, ce sentiment de se sentir différent peut être intensifié par les nombreux changements hormonaux qui viennent avec la puberté. Les pleurs, l'irritabilité et les sautes d'humeur qui ne semblent pas avoir de déclencheurs évidents pourraient être une raison suffisante pour consulter un médecin. **Les adolescents du spectre de l'autisme (TSA) peuvent se sentir socialement isolés même s'ils veulent**

avoir des amis. Sans interventions efficaces pour les aider à apprendre à interagir avec les autres, ces derniers ont plus de risque de développer une dépression, selon WebMD.

- > Avoir des comportements agressifs. Une personne présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) a souvent des sensibilités sensorielles qui peuvent l'amener à avoir un comportement agressif soudain. De plus, elle pourrait avoir de la difficulté à comprendre ce qui se passe autour d'elle, ce qui peut occasionner de la frustration.
- > Présenter certains troubles de l'alimentation comme l'anorexie, la boulimie, l'hyperphagie, etc. Les difficultés alimentaires sont fréquentes chez les personnes autistes. Certaines d'entre elles ont des goûts alimentaires très sélectifs ou sont particulièrement sensibles aux textures, à l'apparence, à l'odeur et même aux bruits des aliments. Certaines personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) peuvent même manger ou mâcher des articles non alimentaires tels que du papier, du savon ou des cailloux - c'est ce qu'on appelle le pica.
- > Avoir des difficultés à s'organiser. La capacité d'organiser, de séquencer et de prioriser nous aide à planifier les activités quotidiennes et à gérer efficacement notre temps. Cependant, certaines personnes sur le spectre de l'autisme (TSA) peuvent trouver l'organisation, le séquençage et la hiérarchisation difficile.
- > Ne pas pouvoir aller à l'école parce qu'il s'y sent dépassé ou confus.
- > Présenter certains problèmes d'apprentissage. Certains adolescents présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ont des problèmes d'apprentissage. Même si leur condition est bénigne et qu'ils suivent des cours réguliers à l'école, ils pourraient avoir besoin d'un certain soutien éducatif. Parfois, les problématiques deviennent plus importantes pendant la période d'étude collégiale, secondaire ou universitaire. Mais avec le soutien approprié, plusieurs adolescents se situant sur le continuum autistique peuvent réussir à l'école. Il est important de noter également que certains adolescents autistes peuvent avoir des difficultés scolaires plus importantes. Un adolescent qui présentera un autisme plus sévère devra peut-être fréquenter une école ou une classe spécialisée pour les enfant/ados autistes.

IV. MODALITÉS D'ACCUEIL

Nombre de places :

10 à 15 places (selon les moyens d'encadrement)

Modes d'accueil :

- ALSH périscolaire
 - Tous les mercredis (journée ou demi-journée)
- ALSH extrascolaire
 - Deux samedis par mois (journée ou demi-journée)
 - Petites vacances scolaires :
 - Automne 2 semaines
 - Noël 1 semaine
 - Hiver 2 semaines
 - Printemps 2 semaines
 - Grandes vacances

- 2 semaines en juillet Séjour accessoire de 1 à 4 nuitée(s)
- 2 semaines en août Séjour accessoire de 1 à 4 nuitée(s)

Locaux dans la Maison des Association des Mées :

- 3 salles d'activités,
- 4 toilettes,
- 1 douche,
- 1 bureau/infirmierie,
- Mise à disposition ponctuelle d'une cuisine, de la salle polyvalente et de la salle de réunion

Aménagement des lieux :

L'environnement de l'enfant/ado est aménagé en fonction des caractéristiques liées à l'autisme et des hypersensibilités : mise en place de « zones », de trombinoscopes, de pictogrammes tant sur les portes que dans les salles, d'outils visuels, d'un espace sensoriel et de tout autres moyens dont le public émettra le besoin, l'objectif étant de structurer l'environnement afin d'appréhender de façon plus sereine le temps et l'espace, et de clarifier certaines tâches.

Faciliter le repérage dans l'espace permet aux enfants avec TSA de se sentir mieux dans leur environnement. **La présence de repères spatiaux stables contribue en effet à diminuer l'anxiété.**

Structurer avec un emploi du temps visuel est un moyen très efficace pour se sentir dans un environnement plus rassurant.

Les activités :

Il s'agit d'accompagner l'enfant/ado à travers le jeu.

La proposition d'actions permet de défendre l'accès aux loisirs de tous afin qu'ils puissent bénéficier des atouts d'une socialisation par le jeu. L'environnement adapté permet à l'enfant/ado d'avoir des repères mais également de travailler sur les changements d'habitude. L'objectif est de pouvoir lui faire bénéficier de temps de loisirs, différenciables du temps scolaire. Les activités proposées se rapprochent de celles d'un centre « ordinaire » mais sont adaptées aux capacités et aux besoins de l'enfant/ado ayant un TSA.

Les thèmes des activités alterneront entre ceux qui porteront sur les intérêts spécifiques du public accueilli et d'autres que nous introduirons petit à petit avec une volonté particulière d'un retour à la nature.

Nous orienterons les activités de manière à développer le lien social entre plusieurs enfants/ados.

D'une manière générale, toute activité proposée sera le moyen d'atteindre nos objectifs. C'est en connaissant notre public que nous pourrons fixer nos objectifs et adapter nos activités.

Comme nous souhaitons favoriser l'inclusion en milieu « ordinaire » des enfants/ados avec TSA petit à petit, il faudra au fil du temps que les animateurs proposent des activités au sein d'un centre dit « ordinaire », comme l'Espace jeunes des Mées avec lequel nous comptons effectuer des moments d'échange, de passerelle en formant un relai auprès de l'équipe de cet accueil de loisirs».

Journée type :

La journée est rythmée par des temps d'activités et des temps calmes.

Elle sera structurée mais, encore une fois, il s'agira de s'adapter aux rythmes et aux besoins de l'enfant/ado avec :

- ↔ Une arrivée échelonnée le matin
- ↔ La possibilité de ne pas participer à l'activité proposée
- ↔ La possibilité de prendre son repas sur place (repas fourni par les familles)
- ↔ Des temps d'activités en fonction de la fatigabilité de l'enfant/ado
- ↔ La possibilité de prendre « des pauses » au moment souhaité, tout au long de la journée
- ↔ Des horaires de départ au cas par cas

Restauration :

En raison des difficultés alimentaires de notre public, nous ne proposons pas de restauration à l'accueil de loisirs. Cependant, les participants ont la possibilité d'apporter leur propre repas, collations et goûter dans un sac isotherme (mise à disposition d'un frigo) pour profiter pleinement de leur expérience sur place.

Équipe pédagogique permanente :

Pour l'équilibre des enfants accueillis, leurs grands besoins de stabilité, et leurs difficultés à s'habituer aux changements, une équipe minimale de 2 personnes sera permanente.

L'encadrement sera assurée par une Directrice/animatrice diplômée du BPJEPS LTP et d'une animatrice diplômée du BAFA formation handicap/autisme. Elles dirigeront, encadreront et animeront bénévolement l'accueil en attendant de pouvoir trouver des fonds pour salarier au moins une personne.

L'accueil, les activités, l'accompagnement à l'autonomie et la socialisation devront bénéficier d'un taux d'encadrement renforcé (1 animateur pour 5 enfants maximum au début avec la possibilité de faire des groupes plus conséquents par la suite en fonction des situations) afin de s'adapter aux compétences, aux capacités et aux besoins spécifiques de chaque enfant accueilli.

V. Modalités d'inscription

- ↔ Première rencontre avec les parents afin de présenter le projet, les objectifs de l'accueil, le dossier d'inscription à compléter.
- ↔ Deuxième rencontre avec les parents et l'enfant/ado au domicile familial (si possible) durant laquelle nous consulterons ensemble le dossier préalablement rempli et discuterons des modalités d'accueil de l'enfant/ado. Le dossier sera à compléter avec les informations les plus précises possibles sur l'enfant/ado avec tous les détails que les parents pourraient juger utiles de nous transmettre et qui pourraient être bénéfiques à un accueil optimal de leur enfant/ado (caractéristiques comportementales, habitudes, rituels, méthode d'adaptation, stéréotypies, objet fétiche, transitionnel, intérêts spécifiques, rythme de vie, hyper ou hypo sensibilité sensorielle, troubles

alimentaire (trouble de l'oralité), troubles du sommeil, anxiété, peur, difficultés spécifiques dans les relations sociales, autostimulation, traitement médical, prises en charge ...)

- ↔ Visite du lieu d'accueil par l'enfant/ado et sa famille (familiarisation et appropriation avec le lieu, idée d'aménagement ...)
- ↔ A la suite de ces 3 étapes, une réunion d'équipe aura lieu afin de faire un bilan et de pouvoir proposer une possibilité d'accueil adaptée.
- ↔ Période d'adaptation possible, rencontre avec les autres enfants/ados accueillis (en présentiel ou par le biais d'outil numérique dans un premier temps)

VI. LES PARTENAIRES

- ↔ La commune des Mées
- ↔ Les bénévoles
- ↔ Les Familles
- ↔ Les établissements d'accueil et de prise en charge (CMP, IME, hôpital de jour, école...)
- ↔ Les référents « prises en charge » : psychologue, pédopsychiatre, psychomotricien, éducateur spécialisé...

Afin que l'accueil de loisirs soit un lieu permettant l'évolution et l'épanouissement de l'enfant/ado, nous travaillerons en cohérence éducative avec la famille et les structures médico-sociales.

- ↔ Le SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports)
- ↔ La communauté d'agglo
- ↔ La MDPH
- ↔ L'UNAPEI
- ↔ L'ARS
- ↔ La CAF
- ↔ Le conseil départemental
- ↔ L'espace jeunes des Mées (ALSH 11/17 ans)
- ↔ Autres associations et entreprises
- ↔ Les intervenants sportifs, artistiques, culturels, ponctuels mais stables (intervention d'une personne à la fois)

VII. Moyens financiers

- ↔ Fonds propres
- ↔ Dons
- ↔ Adhésion/Participation des familles

- ↷ Subvention d'investissement/ Mise à disposition/Prêt de locaux
- ↷ Subvention de fonctionnement/projet spécifique
- ↷ Prestation de Service Ordinaire

VIII. CONCLUSION

Ainsi, en prenant en compte les particularités du handicap, les particularités sensorielles, les intérêts spécifiques, le rythme de vie etc..., nous pourrions d'abord nous adapter à notre public pour le rassurer, l'apaiser, lui redonner confiance en lui et le sortir de l'isolement.

Ensuite l'adolescent pourra voir qu'il y a d'autres personnes comme lui, qu'il n'est pas seul.

Enfin, seulement quand il aura pris confiance, qu'il aura pu s'identifier à un groupe, partager, coopérer avec celui-ci, améliorer ses compétences sociales au sein de ce groupe, il pourra essayer, petit à petit, de s'ouvrir à différentes activités qui seront proposées pour diversifier les centres d'intérêts, tout en développant le goût et le plaisir de jouer avec d'autres.

Et au moment où il se sentira prêt, il pourra également commencer à partager des moments de loisirs avec des accueils de loisirs ordinaires.

Cet accueil aura donc pour ambition d'être un lieu où les enfants/adolescents autistes pourront se rendre compte qu'ils ne sont pas seuls à être différents, à voir le monde autrement, à penser différemment, à avoir une logique différente et que finalement, au sein de ce nouveau groupe ils paraîtront enfin comme les autres. **Ils pourront alors prendre conscience de l'immense richesse de leurs différences et surtout l'accepter.**

Les conduisant ainsi vers une inclusion à petit pas, à leur rythme, beaucoup moins brutale et en fonction de leurs besoins et leurs capacités.

IX. PERSPECTIVES

Le département des Alpes de Haute Provence étant un département très étendu, il semblera sûrement compliqué pour certaines familles de faire les allers retours jusqu'à notre accueil, tous les jours ou toutes les semaines selon les périodes.

Afin de faciliter l'intégration de l'enfant/ado dans un centre à proximité de son domicile, nous proposerons :

- au directeur ou à un animateur de venir observer l'enfant/ado dans l'environnement de notre structure

- un accompagnement aux familles pour effectuer la démarche de prise de contact auprès du centre de loisirs à proximité de leur domicile

- un temps d'échange avec le centre de loisirs de proximité pour leur communiquer les outils adaptés à l'enfant/ado dans le cadre d'un centre de loisirs.

Si le départ pour une inclusion en milieu « ordinaire » est acté, l'animateur référent de l'enfant/ado pourra l'accompagner dans le nouveau lieu pour effectuer un relais, si nécessaire sur plusieurs séances.